

GE_GERICHTE ACPR/898/2021 vom 23. November 2021

GE Cour de justice, 2021-11-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACPR_898_2021

FR: GE_GERICHTE ACPR/898/2021 du 23 novembre 2021

IT: GE_GERICHTE ACPR/898/2021 del 23 novembre 2021

Erwägungen

E. 13

septembre 2021, a été formée après l'expiration du délai légal; - la décision du Tribunal de police échappe donc à toute critique, et le recourant ne consacre pas une ligne de son recours à prétendre le contraire, s'en prenant – ce qui n'est pas l'objet du litige – aux circonstances dans lesquelles il avait cédé ses parts de la société au nom de laquelle était immatriculé le véhicule constaté en infraction; - son recours s'avère ainsi infondé et doit être rejeté; - le recourant, qui succombe, supportera les frais envers l'État, qui seront fixés en totalité à CHF 400.- (art. 428 al. 1 CPP et 13 al. 1 du Règlement fixant le tarif des frais en matière pénale, RTFMP; E 4 10.03). * * * * *

- 4/5 - P/20682/2021

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.